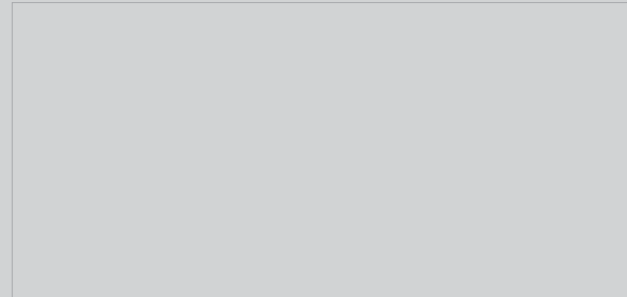


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°2-2024 | Février 2024 | 1 €



Manifestation du 10 février pour le cessez-le-feu à Gaza !



Manifestation à Chalonnes de l'EHPAD les Ligériennes le 09 Février



L'éditorial de Catherine Rocharde

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDE.

Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine
- 4 Cessez le feu immédiat/
Déclaration CA de l'UD
- 5 Rencontre avec Thomas
Aubé / Intelligence
Artificielle
- 6 AG FO Com
- 7 AG UL de Saumur
- 8 Grève au CH de
Chalonnnes EHPAD les
Ligériennes
- 9 Fonction Publique pas de
rémunération au mérite /
AG FNEC FP FO
- 10 Doublement des
Franchises Médicales
- 11 Une ASSMAT chez FO /
AG UDR
- 12 AG Laiterie Tessier
- 13 AG FO ville d'Angers
ALM CCAS
- 14 Résultats Electoraux
- 15 Conférence Régionale
de la Santé Privée

17 OCTOBRE
2024



34^e CONGRÈS
de l'UD cgt-FO
de MAINE-ET-LOIRE

Les milliards pour les salaires pas pour la guerre !!

Pendant deux semaines, les agriculteurs ont bloqué les autoroutes, manifesté et ont fait trembler le gouvernement. Ils se sont organisés au niveau de leurs localités.

C'est à ce niveau, par en bas, qu'ils ont décidé de défier le gouvernement. Ils ont contraint les dirigeants de leurs organisations professionnelles à les suivre.

Ils manifestaient parce qu'ils veulent vivre de leur travail. Ils ont posé leurs revendications. Et pendant qu'ils se mobilisaient, leurs

dirigeants syndicaux discutaient avec le 1er Ministre. Avec une mise en scène soignée, assis sur des bottes de paille, celui-ci a égrené ses propositions pour répondre aux revendications.

Il leur a répété les avoir entendus, et promis de leur verser des aides qui pour la plupart ne sont que des sommes qui leurs sont dues. Mais rien sur leur revendication qui portait sur la mise en place de prix planchers leur garantissant la vente au juste prix de leurs pro-

ductions. Et ils s'en sont retournés dans leur ferme avec une profonde amertume et un gout d'inachevé répondant à la demande de leurs organisations qui indiquent qu'elles seront attentives jusqu'au salon de l'agriculture.

Mais depuis partout en Europe la colère monte dans la profession et las de ne rien voir venir ça et là les manifestations resurgissent. Et ce mouvement qui a ébranlé le sommet de l'état a retardé d'un mois (ce qui ne s'était

jamais vu) la nomination des ministres délégués et des secrétaires d'État pour finaliser la composition du gouvernement.

Mais que faut-il en attendre ?

Certainement pas un retournement de situation, ni un changement de politique radical, ils sont tous bien évidemment Macron compatible!

Objectif, poursuivre et surtout faire accepter par tous les moyens la politique de rigueur, de destruction des droits et garanties collectives et de la protection sociale. Tout cela était dans le discours d'Attal devant les députés à l'Assemblée nationale où il n'a fait que conforter ce qu'a dit le président Macron lors de sa conférence de presse le 16 janvier. Il utilise le même langage guerrier et il met en musique la feuille de route de son patron.

Pas un mot sur l'augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique mais il annonce une réforme des rémunérations basée sur le mérite. Il indique vouloir « désmicardiser la France ». Mais de quoi s'agit-il ? Est-ce la solution pour supprimer le mécanisme d'indexation du SMIC sur l'inflation (l'échelle mobile du SMIC) en échange de la promesse « de grandes négociations », d'« un grand dialogue social », qui aboutirait à une revalorisation des salaires dans les branches professionnelles et les entreprises.

C'est une petite musique qui court dans les propos d'Attal à l'Assemblée, la place des branches professionnelles, mais aussi l'adaptation à la réalité des entreprises, le rêve des patrons. Il a annoncé la fin de l'Allocation Spécifique de Solidarité qui est versée aux chômeurs qui ont épuisé leurs droits pour la remplacer par le RSA.

En touchant l'ASS, les bénéficiaires continuent d'acquiescer des trimestres (non cotisés mais validés) pour le calcul de leur retraite. Ce n'est pas le cas avec le RSA. Mais pour Attal qui n'a jamais été

salarié, « la retraite doit être le fruit du travail ».

Le montant des indemnités chômage, la remise en cause du congé parental pour le transformer en un congé de naissance mieux indemnisé, les attaques contre les assurés qui ont une Affection de Longue Durée, seront les prochains dossiers des nouveaux ministres. Mais ce n'est pas tout, jusqu'où iront-ils avec leur loi travail? Répondront-ils aux 80 mesures de simplification pour les entreprises que porte la CPME?

Il ne faut pas en douter. Leur rêve de transférer la négociation au sein des entreprises en lieu et place des accords de branches, des conventions collectives est toujours bien présent. Leur rêve de porter le seuil de 11 salariés à 250 pour déclencher les élections des représentants du personnel, ils ont l'intention d'en faire une réalité.

Mais tout cela se heurte à une actualité brûlante pour les salariés et les fonctionnaires qui est la question des salaires! Les négociations dans les entreprises n'aboutissent pas toujours loin de là à une augmentation à hauteur de l'inflation, permettant de vivre dignement.

Le gouvernement le sait le feu couve et à l'heure où ces lignes sont écrites, les contrôleurs de la SNCF sont en grève massive sur des revendications spécifiques à leur métier et non comme l'annoncent les médias pour des questions de salaire et ils n'ont pas eu d'augmentation astronomique comme le laisse croire les dirigeants de la SNCF mais 1,8 % pour 2024 comme tous les agents. Et oui lorsque la grève est massive, c'est que la coupe est pleine!

Et peu importe le jour ou la date Mr Attal!! Contrarié par cette grève il ouvre la porte à un remise en cause du droit de grève en déclarant « si la grève est un droit, le travail est un devoir » depuis c'est un déchainement de

rage dans le camp présidentiel et chez leurs amis qui osent déclarer qu'il faut interdire la grève certains jours voir même légiférer pour interdire le droit de grève.

Qu'ils essaient et ils nous trouveront sur leur chemin! Le droit de grève est un droit constitutionnel, un droit fondamental pour les travailleurs.

Et la grève, elle pourrait bien s'intensifier quand sont publiés les résultats faramineux des entreprises du CAC 40, quand les hôpitaux sont à l'agonie, quand un grand nombre d'écoles et de classe devraient fermer à la rentrée prochaine, quand il va encore manquer des profs.

D'autant que Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, vient d'annoncer le 18 février un nouveau plan d'austérité de 10 milliards d'euros dont 700 millions devront par exemple être réalisés sur les dépenses de personnel dans la Fonction publique!

Et pendant ce temps, le président de la République rallonge de 3 milliards l'aide à l'Ukraine pour faire la guerre, quand l'Europe en donne 51!

Il faut les ajouter aux 413 milliards octroyés à la défense d'ici à 2030! Notre pays arme les Israéliens pour se venger de la façon la plus monstrueuse des Palestiniens par ce qui est maintenant qualifié d'un génocide.

Le combat pour le cessez-le-feu en Palestine et en Ukraine c'est le combat pour la liberté de tous! Pain paix liberté!

Plus que jamais les termes de la déclaration constitutive de la cgt Force Ouvrière lors du congrès de 1948 doivent résonner en chacun de nous : « la Cgt – FORCE OUVRIERE combat pour la liberté, l'émancipation des travailleurs, les revendications, la justice sociale et la paix dans le monde » alors ne lâchons rien, regroupons les salariés, posons les revendications et discutons des moyens pour gagner!

ACTUALITÉS

Cessez-le-feu immédiat

Les Unions Départementales FO CGT SUD et FSU du Maine et Loire appelaient le 10 février à participer à la manifestation pour le Cessez-le-feu à Gaza.

Depuis le 07 octobre, il est dénombré plus de 30 000 morts principalement des civils femmes et enfants.

Chaque jour qui passe est un pas de plus vers l'horreur à Gaza où les bombardements israéliens ne diminuent pas.

Après avoir chassé la population du Nord de Gaza, avec plus d'1 million d'habitants massés à Rafah au sud, Israël annonçait qu'elle allait bombarder Rafah prenant ainsi au piège les gazaouis.

Après avoir rasé le nord de la bande, Israël est déterminé à raser le sud du territoire. Plus que jamais, le cessez-le-feu doit être immédiat, tous les otages doivent être libérés, l'aide humanitaire doit parvenir au plus vite et en quantité pour sauver la population de la famine et pour prodiguer les soins

nécessaires.

FO attaché à la liberté, à la paix, nous ne baisserons pas les bras face à ce gouvernement qui arme les belligérants, qui prend des mesures conduisant à l'escalade de la violence et qui laisse un peuple se faire massacrer.

Il y a de plus en plus de manifestations dans le monde, de plus en plus en France, pour exiger le cessez-le-feu et faire pression sur les gouvernements.



DÉCLARATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE **FORCE OUVRIÈRE** DE MAINE-ET-LOIRE

Réunie le 12 février 2024, la Commission Administrative de l'Union Départementale **FO** de Maine-et-Loire a pris connaissance d'un appel commun des organisations syndicales nationales à manifester le 24 février pour soutenir l'Ukraine contre la Russie.

La Commission Administrative note que c'est par le biais de la CFTC et de Solidaires qu'elle en a eu connaissance

La Commission Administrative rappelle la position adoptée lors de la Commission exécutive du 27 /10/2022 : « La Commission Exécutive Confédérale réunie le jeudi 27 octobre 2022 réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs.

Elle réaffirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats »

La Commission Administrative constate que cet appel n'exige pas un cessez-le-feu immédiat et se situe de fait dans le soutien à la poursuite de la guerre.

La Commission Administrative rappelle que l'Union Européenne vient d'attribuer 51 milliards d'euros à l'Ukraine pour se fournir en armes.

La Commission Administrative ne s'inscrira dans aucune action de soutien à un gouvernement « va-t'en guerre » plus enclin à vendre des armes qu'à préserver les services publics ou répondre aux revendications des salariés!

Elle confirme son engagement et sa mobilisation pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des massacres, à Gaza en Palestine comme en Ukraine.

La Commission Administrative de l'Union Départementale confirme la nécessité de l'action commune dès lors que les revendications sont communes.

Adoptée à l'unanimité le 12 février 2024.

INTERVIEW

Rencontre avec Thomas Aubé, secrétaire du syndicat du bâtiment du Maine-et-Loire



Bonjour Thomas peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Thomas Aubé, j'ai 37 ans je suis Isolateur, Bardeur, Ravaleur dans l'entreprise LUCAS à Angers

Quel est ton parcours militant ?

J'ai rejoint Force Ouvrière en fin d'année 2022. Dans la foulée, Noël Xavier alors secrétaire du syndicat et collègue de l'entreprise LUCAS m'annonce qu'il va déménager et laisser le mandat. À l'AG suivante en juin 2023 je suis élu secrétaire du syndicat de la construction du Maine-et-Loire. Nous étions 9 adhérents et j'ai été

sollicité pour reprendre le flambeau. Je ne savais pas ou je mettais les pieds je n'avais aucune idée de la charge de travail qu'impliquait le mandat.

Votre AG a eu lieu le 09 février, quelle a été l'activité en 2023 ? Quelles sont les revendications du secteur de la construction ?

Je peux compter sur un bureau renforcé avec l'arrivée de Sylvain CAILLIERE qui a été élu secrétaire adjoint, et Stéphane FOULONNEAU, le trésorier qui a été reconduit. En 2023 j'ai pris mes marques et me suis concentré sur mon entreprise, je n'ai pas encore trouvé de relais sur place pour me libérer du temps pour le département. Ce sera un objectif pour 2024.

Dans le secteur de la construction, nos revendications sont principalement la rémunération et les conditions de travail.

Les patrons n'ont pas augmenté les salariés à hauteur de l'inflation et cela se ressent à la fin du mois. Nous avons aussi des conditions de travail assez dures physiquement. Nous sommes pour beaucoup abîmés par le port de charge lourde quotidienne.

Nous nous battons partout où c'est possible pour améliorer ces deux points. Dans mon entreprise,

je relance ma hiérarchie pour connaître la possibilité d'une mise en place d'exosquelette quand l'utilisation d'un engin (grue manitou) n'est pas possible. Nous sommes actuellement en NAO et je porte la revendication d'augmentation des salaires.

Quels objectifs pour le syndicat en 2024 ?

En 2024, je souhaite que nous puissions trouver un fonctionnement du syndicat avec Stéphane et Sylvain qui nous permette de nous développer. Je vais dès que possible négocier les PAP dans le département!

Nous sommes implantés dans une dizaine d'entreprises dans le département et l'objectif est de conforter ces implantations en convainquant partout nos collègues de nous rejoindre.

Avec Sylvain, nous nous formons en participant dès que possible aux formations dispensées à l'UD.

Un mot pour la fin ?

Plus on sera de syndiqués Force Ouvrière dans les entreprises de la construction plus nous serons fort!!

Thomas invite tous les camarades à faire connaître le syndicat FO du bâtiment du Maine-et-Loire.

Quels impacts de l'intelligence artificielle sur l'avenir du travail ?

« L'intelligence artificielle (IA) engendre beaucoup de fantasmes et de craintes, notamment parce qu'elle permet d'autonomiser certaines tâches de manière accrue, jouant ainsi un rôle majeur dans les mutations du travail. On parle d'une technologie qui va se substituer au travail humain et faire disparaître le travail ou, à tout le moins, le raréfier. Mais ce qui va jouer sur les mutations du travail, ce n'est pas

tant l'existence de l'IA ou ses progrès, que la manière dont elle sera déployée dans les organisations et les gains de productivité attendus. En matière de technologie et de travail en général, il n'y a pas de fatalisme, mais des choix et des orientations stratégiques portés par les dirigeants d'organisations, publics comme privés, dans un contexte spécifique (économique, sociale, technologique, démographique...).

C'est la combinaison de tous ces facteurs qui détermineront en grande partie les effets et les usages de l'IA sur le travail, que ce soit au niveau des pratiques, du contenu, des conditions ou encore des relations entre collègues, clients ou usagers ».

Salima Benhamou, docteur en économie et responsable de projet au département « travail, emploi, compétences » à France Stratégie.

ACTUALITÉS

Faut-il s'inquiéter de la technologie qu'est l'intelligence artificielle ? Assurément oui.

Même encore imparfaits, les systèmes d'IA, entraînés sur des millions de données, menacent de nombreux métiers. Les études internationales alertent, comme le Fonds monétaire international qui estime que 40 % de l'emploi mondial pourrait être impacté. Les emplois de bureau, peu qualifiés, seraient menacés de disparaître, quand des professions qualifiées, elles, évolueront et travailleront avec l'IA. De nouvelles inégalités sont à redouter.

Alors que cette intelligence artificielle sème le trouble dans le monde du travail face à une technologie capable de supplanter les emplois, ses effets se font déjà sentir. À l'étranger, certaines entreprises commencent à restructurer, tel IBM qui prévoit de remplacer par l'IA environ 30 % des postes des fonctions support. Soit 8 000 postes visés. À l'automne 2023, après une grève historique de quatre mois à Hollywood, le syndicat SAG-AFTRA, représentant les acteurs et les professionnels du spectacle aux États-Unis, a fini par décrocher un accord encadrant à minima l'intelligence artificielle. Les studios peuvent utiliser cette tech-

nologie, mais ils devront en informer le syndicat à chaque fois qu'ils en useront, le SAG-AFTRA ayant alors le droit de négocier des compensations pour les acteurs concernés. Les comédiens craignent en effet d'être bientôt remplacés par des sortes de doubles numériques, générés par l'IA. Les scénaristes, eux, redoutent de voir leur métier disparaître.

En France, le 15 janvier, c'est la société de veille médias RIF/Onclusive qui a confirmé un PSE supprimant 217 postes, remplacés par l'intelligence artificielle. Encore rares, ces licenciements risquent de se multiplier.

À ce stade, les systèmes d'intelligence artificielle sont encore peu développés dans les industries (10 % selon l'OCDE). Mais ils séduisent déjà les grands patrons, entre autres ceux de l'industrie pharmaceutique, de l'automobile ou du commerce. Les puissants algorithmes permettent en effet des gains de productivité immenses. Ils accélèrent la prise de décision, les robots maîtrisent le langage humain et peuvent donc converser avec des clients, l'IA aide aussi à contrôler la

qualité des produits et des chaînes d'approvisionnement... Autant dire que la question de la persistance même des emplois et de leur protection se pose.

En Europe, l'accord du 9 décembre dernier entre le Conseil et le Parlement européen (IA Act) encadre l'intelligence artificielle « à haut risque » dans les domaines sensibles comme les infrastructures, l'éducation ou les ressources humaines (obligation de contrôle de l'IA par l'humain, documentation). Mais concernant la protection des emplois, tout reste à construire. « Le dialogue avec les travailleurs, la formation et une protection sociale adéquate seront essentiels pour gérer la transition », insiste l'OIT. Les syndicats se saisissent de ce sujet complexe. La confédération a ainsi annoncé lancer un chantier sur l'IA en 2024, pour outiller des militants. Et cela comprend le renforcement de la négociation collective autour de la conception et l'usage de l'IA.

Il est urgent de créer de nouvelles protections et droits pour les salariés.

Assemblée Générale du syndicat FO COM



Une quarantaine de camarades postiers et retraités postiers étaient présents au Congrès départemental FOCOM 49 le 21 novembre à la salle du Doyenné à Angers avec la participation de Christine Besseyre, Secrétaire Générale Fédérale de FOCOM.

À l'ouverture Catherine Rochard a rappelé la situation générale avec les combats de l'année 2023 comme la réforme des retraites.

Sophie Jean, secrétaire départemental FOCOM49 dans son rapport d'activité a alerté sur les conditions

de travail des postiers en Bureau de Poste ou au Courrier qui ne cessent de se dégrader avec des fermetures de bureau, la réorganisation tous les deux ans des centres courrier avec allongement des tournées de facteur et le recourt systématique à l'intérim au lieu de titulariser des agents...

Les retraités postiers sont aussi touchés, car pour financer les dispositifs des départs anticipés impactés par la réforme des retraites, La Poste à supprimer tous leurs maigres avantages à partir du 1er janvier 2024!

La Poste a refusé toutes nouvelles renégociations salariales depuis les modestes augmentations obtenues au printemps 2023 et qui sont en dessous de nos revendications et du taux

d'inflation.

Nos postiers se « paupérisent » malheureusement dans un contexte de baisse du volume du courrier et où les transactions par internet réduisent la présence des clients dans nos bureaux de poste.

Pourtant le Groupe La Poste a présenté en février 2023 des résultats nets en progression de 11 %...

Pour Christine Besseyre, l'année 2024 sera marquée par la mise en place du CSE à La Poste : le Comité Social Economique va totalement chambouler les instances représentatives et notre fonctionnement syndical.

Lors de la prochaine campagne électorale des élections professionnelles, il faudra monter des listes capables de réussir ces élections, car sans un score minimum de 10 %; le syndicat n'aura pas de représentativité.

À l'issue de l'assemblée, ont été mis en place la nouvelle constitution de Commission Exécutive et le nouveau bureau Départemental où Sophie Jean a été réélue à l'unanimité à son poste pour un mandat de 4 ans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale de l'UL de Saumur

L'AG du l'Union Locale FO de Saumur s'est tenue le 30 janvier 2024 sous la présidence de Catherine Rochard. Le rapport d'activité a été fait pour l'année 2023 marquée par la mobilisation contre la réforme des retraites.



DEFENSE DES RETRAITES

L'Union Locale FO de Saumur a répondu à l'appel national dès le 19 janvier. Elle a organisé avec les syndicats de Saumur, réunis en intersyndical, une première manifestation suivie par 2 500 personnes, ce qui a montré la forte mobilisation du saumurois dès le début du mouvement. Par la suite, la force de la mobilisation exceptionnelle à Saumur, comme dans d'autres villes moyennes de France, ne s'est jamais démentie.

L'Intersyndicale de Saumur CFE-CGC, CGT, CFDT, FO et VL a organisé à Saumur les manifestations lors des journées de grève à l'appel de l'intersyndicale nationale les 31 janvier (3 200 participants), le 7 février (3 000 participants), 7 mars (plus de 5 000), 15 mars (2 000), 23 mars (3 000), 28 mars, (2 500 avec blocage du pont du Cadre Noir), 6 avril (1 900), 13 avril (1 000), 6 juin (1 000). Elle a également appelé à une retraite aux flambeaux (2 000 participants) et 2 manifestations les samedis matin (3 000 et 1 500). Elle a également participé à la journée des femmes le 8 mars, celles-ci étant particulièrement touchées par la réforme des retraites.

Le 16 mars, l'intersyndicale de

Saumur a été reçue à la sous-préfecture devant laquelle elle avait organisé un rassemblement suite à l'adoption du texte par l'utilisation du 49.3. La semaine suivante 2 barages filtrants ont été organisés à 2 entrées différentes de Saumur (20 et 21 mars de bon matin).

Afin de préparer la mobilisation, une réunion publique a été tenue dans la salle municipale Martineau de Saint-Lambert-des-Levées le 25 janvier 2023. De très nombreuses diffusions de tracts ont eu lieu dans les zones commerciales de Saumur, sur le marché du samedi matin, dans les zones industrielle de Saumur, Doué et Montreuil Bellay. Deux Assemblées Générales ont été organisées dans la salle commune de la Bourse du Travail.

À l'initiative de FO, des lettres ouvertes ont été adressées aux députées des circonscriptions 3 et 4 du Maine-et-Loire, que nous avons rencontrées en audience également.

UN 1ER MAI REVENDICATIF

Une fois n'est pas coutume, FO a fêté le 1er mai en intersyndicale. Dans ce contexte exceptionnel de mobilisation, ce 1er mai 2023 a été l'occasion de mettre une fois de plus la pression sur le gouvernement afin que la loi, votée, ne soit pas appliquée.

PAIN, PAIX ET LIBERTÉ

L'UL FO de Saumur, fidèle à la tradition d'organisation porteuse de paix qu'est FO, a participé à 3 rassemblements devant la sous-préfecture de Saumur pour exiger en Palestine comme partout ailleurs le cessez-le-feu, l'arrêt des bombardements, la levée du blocus et la libération des otages. Les syndicats et associations organisatrices témoignent leur solidarité aux travailleurs israéliens et palestiniens ainsi qu'à leurs organisations syndicales.

CONTRE L'ÉCOLE INCLUSIVE SYSTÉMATIQUE



Une délégation de 3 enseignants et 2 agents territoriaux a participé à la journée « École inclusive systématique » qui a eu lieu à Angers le 6 novembre à l'initiative de la FNEC FP FO 49. Cette journée a préparé la réunion publique qui a eu lieu en janvier 2024 au lycée Duplessis Mornay avant la montée à Paris, pour dire non à l'Acte 2 de l'École inclusive.

VIE DE L'UL

L'UL a été reçue en audience à la sous-préfecture de Saumur. Cela a été l'occasion de rappeler nos revendications et d'apprendre l'augmentation des dotations de l'État aux mairies qui a permis aux territoriaux de revendiquer d'autant plus.

Les locaux de la Bourse permettent la tenue de RIS (SNUDI-FO, la sagesse, SNFOLC) ainsi que des rencontres avec des salariés du Saumurois.

Le bureau pour l'année 2024 a été élu à l'unanimité :

Morgane Moureaux (secrétaire), Bruno Moisy (secrétaire adjoint), Nicolas Michel (trésorier), Marc Tardy (trésorier adjoint), Dany Rosier (archiviste). Benoit Prunier, Joseph Musso, Isabelle Pucelle et Mireille Pinçon sont membres de la commission administrative.



ACTUALITÉS

Grève au Centre Hospitalier de Chalonnes sur Loire – EHPAD Les Ligériennes



Nos camarades avaient été prévenus en décembre, de la venue de la députée de leur circonscription le vendredi 9 février. La députée se déplaçant pour échanger sur la situation financière des EHPAD publics.

Ils se sont saisis de cette opportunité pour faire connaître leurs conditions de travail. En effet cela fait des années que celles-ci se dégradent.

C'est donc à l'initiative de FO qu'une mobilisation en intersyndicale avec la CGT et la CFDT a eu lieu le 09 février.

Le message adressé à la députée fut le suivant :

« Nous nous sommes rassemblés, personnel du Centre Hospitalier de Chalonnes et des Ligériennes, Direction et élus locaux (maires des communes de Chalonnes et St Georges sur Loire) pour lancer une alerte au gouvernement sur la situation financière de nos EHPAD et sur nos conditions de travail.

Nous aimons nos métiers et nous voulons juste pouvoir les exercer correctement afin d'offrir une prise en soin digne et humaine aux résidents.

Depuis quelques années, nos EHPAD ne reçoivent pas les enveloppes budgétaires suffisantes

pour leur bon fonctionnement et nos conditions de travail, qui sont les conditions de vie des résidents, se dégradent. Le nombre de personnes âgées, en France, ne va cesser d'augmenter, alors qui et comment allons-nous pouvoir les soigner ?

Le gouvernement doit réagir et réagir maintenant !

Nous revendiquons :

— **des moyens financiers afin que nos EHPAD puissent faire face à l'inflation**

— **des moyens humains, du personnel compétent avec des vrais salaires (pas des primes) et pour tous : soignants, administratifs, cuisiniers, agents techniques, agents d'entretien, de blanchisserie.**

Des moyens pour nos EHPAD ! »

Une centaine d'agents se sont saisis de l'initiative, dont 2/3, avec notre syndicat.

Ils ont pu compter sur le soutien de camarades d'autres établissements notamment leur secrétaire départementale, Mélanie, et leur secrétaire régional, Benjamin.

FO a de nouveau prouvé que c'est sur le terrain, aux côtés des agents qu'est la place du syndicat !

La députée issue de la majorité présidentielle leur a expliqué que la question du Grand Âge était une

question nationale et importante au vu du nombre croissant de personnes âgées et de la dépendance. Rappelons que le gouvernement actuel et ses députés ont participé à la dégradation des conditions de travail de nos camarades hospitaliers en proposant et votant des lois de financement de la sécurité sociale en dessous des besoins.

Ils ont participé à la dégradation des conditions de travail et de rémunérations de nos camarades en EHPAD, en ne répondant pas à la revendication du 1 travailleur pour 1 résident, en n'augmentant pas la valeur du point d'indice...

Les camarades des Ligériennes et du Centre Hospitalier de Chalonnes sur Loire s'adressent à leurs camarades :

« Nous invitons, donc, nos camarades des autres EHPAD à inviter leur député et, comme nous, leur présenter leurs difficultés. Plus nous serons nombreux à nous mobiliser, plus nous avons de chance d'être écoutés et entendus ! »

Plus largement l'heure est aux réunions de services et aux assemblées générales pour définir le cahier de revendication et les moyens d'obtenir satisfaction !

ACTUALITÉS

Pour Force Ouvrière Fonction Publique, pas de rémunération au mérite !

Nos camarades de la FGF ont rencontré Stanislas Guérini suite à sa (re) nomination au poste de ministre de la transformation et de la fonction publique.

FO Fonction Publique a rappelé l'urgence d'une revalorisation du point d'indice pour 2024, seule mesure générale permettant d'éviter une année blanche inacceptable et qui compenserait à minima l'inflation.

À ce stade, le ministre annonce ne pas avoir d'arbitrage en ce sens. FO Fonction Publique ne lâchera rien sur cette revendication.

Sur le thème de la « Désmicardisation » annoncé par le Premier Ministre, pour FO il y a urgence dans la Fonction Publique où la majorité des fonctionnaires commence leur carrière avec une rémunération au niveau du SMIC.

Concernant les autres annonces médiatiques du Président de la République, du Premier Ministre et du Ministre Guérini, FO Fonction Publique a rappelé son opposition à toute rémunération au mérite, et réitéré son exigence d'une amélioration de la grille indiciaire dans le seul cadre statutaire.

C'est pourquoi, FO Fonction Publique n'acceptera aucune modification de la rémunération des fonctionnaires aboutissant à la casse des catégories (C, B et A), et de leurs grilles (les grades et les échelons) et refuse toute notion de rémunération liée au métier et au mérite.

FO Fonction Publique revendique :

- le maintien d'une seule valeur du point d'indice pour toute la

Fonction Publique dans le cadre de la grille statutaire unique,

- le maintien des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires,
- la parité indiciaire corps et grades analogues (à diplôme égal – grille équivalente).

Rappelons par ailleurs, que les fonctionnaires ne perçoivent pas un salaire mais un traitement pour service fait. Il n'y a aucune notion de productivité ou rentabilité.

Les prochaines semaines seront décisives, c'est pourquoi FO Fonction Publique, invite tous ses syndicats et ses sections à réunir les agents en heure mensuelle d'information ou Assemblée générale pour expliquer nos revendications et préparer le rapport de force nécessaire.

Assemblée Générale de la FNEC FP FO



110 adhérents et militants de la FNEC FP FO se sont réunis ce 2 février pour l'Assemblée Générale annuelle, le lendemain du 1er février jour de grève massive dans l'Éducation Nationale.

Après une matinée commune chaque syndicat départemental

s'est réuni et a fait le point sur la situation spécifique à son secteur. Pour rappel la FNEC FP FO est notamment composée de nos camarades du SNUDI (enseignants de la maternelle et du primaire et AESH), du SNFOLC (enseignants du collège et du lycée) du SNETAA (enseignement professionnel), du SPASEEN (agents administratifs de l'éducation nationale) d'ESR (personnels des Universités IUT

CROUS...) Et ID-FO (chefs d'établissements). Ils ont adopté cette « lettre aux collègues » :

Alors que nos conditions de travail et de rémunération se sont largement dégradées pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, titulaires et contractuels, le gouvernement MACRON-ATTAL aussi autoritaire que minoritaire, veut aller plus loin dans la destruction de l'Éducation nationale.

Dès la rentrée 2024, il veut mettre en œuvre l'acte 2 de son école « inclusive » sur le dos des enfants handicapés et des personnels, menaçant directement les AESH et ce qu'il reste de postes et d'établissements spécialisés. Il veut détruire les groupes-classes au collège, imposant « des groupes de niveaux » à moyens constants et ce, après

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



avoir déjà atomisé le fonctionnement dans les lycées avec la réforme du bac. Il continue les suppressions de postes (moins 2500!), la diminution des moyens de vie scolaire, alors que les budgets de guerre et les aides aux entreprises sans contreparties, les exonérations, ne cessent d'augmenter. Et il décide tout cela au 49-3...

Nous considérons qu'il faut mettre en échec cette politique, toute

cette politique : dispositif « choc des savoirs », « PACTE », évaluation d'écoles, Loi Rilhac...

On n'en veut plus de ces conditions de travail : combien d'AESH manquantes? Combien de profs non remplacés? Ce paquet d'heures non remplacées » qui permet à la Ministre Oudéa-Castéra de communiquer sur sa préférence pour l'école privée... On ne veut plus du mépris affiché du gouvernement

contre l'école publique. On ne veut plus des salaires bloqués et du salaire « au mérite ».

Nous constatons que la revendication des « prix planchers » portée par les agriculteurs pour vivre décemment de leur travail, est la même que la revendication d'augmentation générale des salaires. Nous constatons que la perspective du blocage de Paris a fait trembler le gouvernement et nous proposons de préparer par en bas la mobilisation.

Réunissons-nous sur nos écoles, nos établissements, dans nos services et établissons les revendications, mettons partout à la discussion les moyens pour les obtenir, y compris en faisant le lien avec les parents d'élèves.

N'est-ce pas le moment d'y aller ?

Non au doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé

Dans son discours politique générale le nouveau Premier Ministre, Gabriel Attal, a confirmé le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires restant à charge des assurés sociaux sur les actes médicaux, les médicaments prescrits, les actes de biologie et de radiologie, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Il sera effectif à partir de fin mars.

Créée en 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la franchise médicale est une participation individuelle déduite directement de vos remboursements de santé. Elle s'élève jusqu'à présent à 50 centimes par boîte de médicaments et par acte paramédical ou à deux euros par transport sanitaire. Les franchises vont être doublées à 1 euro sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux, les participations forfaitaires à 2 euros pour les actes et

consultations des médecins, les examens et les analyses de biologie médicale, et la franchise à 4 euros pour les transports sanitaires.

En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés!

Cette décision alourdit le reste à charge pesant sur les assurés sociaux de 800 millions d'euro!

Ces mesures s'ajoutent à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes :

• Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des transferts

de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse.

• Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.

• Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge.

Force Ouvrière exige le retrait des 3 projets de décrets visant à définir les modalités de fixation du montant des franchises, à l'instar de la majorité du Conseil de la CNAM, qui, dans sa réunion du 1er février, a donné un avis négatif à ces projets de décrets.

ACTUALITÉS

Une « assmat » du Maine et Loire à la FGTA-FO!

Véronique Boucher a rejoint la FGTA-FO début 2023 grâce au Syndicat des Emplois de la Famille auquel elle adhère depuis 2017. Elle exerce la profession d'assistante maternelle avec passion depuis 2001. Elle renforce, par son expérience et son talent littéraire, l'équipe pilotée depuis des années par Véronique Delaitre et Marie-Claire Dufros.

« Mon métier, c'est une passion! Dès le début, j'ai adoré ce que je faisais. On avait un groupe de collègues très dynamique, avec lequel nous avons développé plein de projets, notamment une association, "les Petits mineurs" qui, à la longue, est devenue un acteur majeur de la petite enfance à Trélazé (49). J'y ai été longtemps vice-présidente et secrétaire, jusqu'à ce que j'arrête mon activité pour intégrer la FGTA-FO, le 1er mai 2023. »

J'ai suspendu l'exercice mais je garde le bénéfice de mon agrément pour continuer à siéger à la CCPD 49 (Commission Consultative Paritaire Départementale) qui se réunit en vue du maintien ou du retrait de l'agrément des assistantes maternelles et assistants familiaux. J'ai été missionnée par la FGTA-FO pour intégrer différentes instances.

•Instances régionales : la CPT (Commission Paritaire Territoriale) des Pays de la Loire et la commission dialogue qui aura pour but de rétablir un dialogue



de qualité entre un salarié et le particulier employeur par l'intermédiaire du Portail France Emploi Domicile.

•Instance départementale : la CCPD 49

•Instances nationales : la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) qui œuvre pour les négociations salariales et les améliorations de la Convention Collective de la Branche du Secteur des Emplois de la Famille; le SPSTN (Service de Prévention et Santé au Travail National), qui a vu le jour en février 2023 et dont l'action auprès des salariés du secteur devrait débuter en janvier 2025.

Avec mon expérience de terrain, j'espère pouvoir contribuer à être utile pour la profession, à dénoncer les dysfonctionnements : depuis le Covid, on constate beaucoup d'impayés, on a tous les jours des appels d'assmats qui n'ont pas reçu leur salaire depuis plusieurs mois! La CCN s'est beaucoup améliorée, grâce au travail

des syndicats, mais il reste des choses à enrichir.

Ma motivation est grande pour faire évoluer et reconnaître les métiers des emplois de la famille et je suis fière de représenter le Maine et Loire dans les différentes instances et encore plus en cette année 2024 avec les élections TPE, du 25 novembre au 9 décembre prochain. »

Faire en sorte que les métiers des emplois de la famille soient mis en visibilité et deviennent attractifs est un combat du quotidien pour Véronique. Notre organisation en tant que syndicat représentatif pèse sur les négociations, c'est pour cela que les élections TPE sont importantes et qu'il faudra voter FO fin 2024.

Véronique tiendra des permanences régulières dans les prochains mois. Elle pourra accueillir et renseigner les assistantes maternelles du département.

Assemblée Générale de l'Union Départementale des Retraités

Placée sous la présidence de Paul Barbier, secrétaire général adjoint de l'Union Confédérale des Retraités FO et en présence de

Catherine Rochard, secrétaire générale de l'UD FO 49, l'assemblée générale de l'Union Départementale des Retraités FO du Maine-et-Loire a réuni

une quarantaine de camarades.

Claire Compain, présidente de l'UDR de Loire-Atlantique, nous a fait l'amitié de sa présence.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Jean-Jacques Nicolai, secrétaire de l'UDR a présenté le rapport d'activité. Paul Barbier est revenu sur l'activité de l'Union Confédérale des retraités, et Catherine Rochard sur l'actualité de l'Union Départementale.

Une résolution générale a été adoptée à l'unanimité, qui se termine par ces mots :

« L'Union Départementale des retraités s'adresse aux camarades qui partent en retraite :

maintenez le lien avec votre syndicat, rejoignez votre section syndicale de retraités, rejoignez l'UDR!»

Assemblée Générale Laiterie Tessier



Nos camarades étaient une quinzaine réunis le 07 février dernier en présence de Catherine Rochard et Magali Lardeux.

Ils ont fait le bilan de l'activité du syndicat de l'année 2023 et sont revenus sur les victoires obtenues.

En effet, après un bras de fer avec leur direction, ils ont obtenu la mise en place d'une prime d'habillement que la direction leur refusait depuis des années.

Le bureau est composé de Philippe Delaunay, secrétaire, d'Alexandre Babin, secrétaire adjoint, d'Olivier Hamonier, trésorier, de Sylvie Massé, trésorière adjointe et de Gilles Voluette,

Dimitri Hy, Aksel Galant, Yohann Ferrière, Johnny Fournier comme membres du bureau.

C'est fort de cette victoire que nos camarades ont démarré le cycle de réunions pour les Négociations Annuelles Obligatoires.

Ils sont déterminés à obtenir une augmentation générale conséquente pour leurs collègues!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale syndicat Ville d'Angers ALM et CCAS



Le syndicat Force Ouvrière des Agents Territoriaux de la ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole a tenu son assemblée générale annuelle, le 25 janvier 2024.

Ce sont 80 agents qui étaient présents lors de l'assemblée du syndicat.

Après l'intervention de Catherine ROCHARD, secrétaire générale de l'Union Départementale, exhaustive sur la situation générale, le secrétaire général du syndicat, Xavier REDON est intervenu lors de son rapport d'activité sur une année 2023 riche en tous points.

Une assemblée générale revendicative, avec un seul mot d'ordre :

L'urgence reste les salaires!

Il est urgent de réagir, d'aller discuter avec nos collègues, déclencher des assemblées générales ou des réunions d'informations pour le personnel... ET ne pas attendre que cela nous tombe dessus (ministère ou pas par ailleurs), à l'instar des annonces de Macron, sur l'élargissement de la méritocratie (machine à inégalités) dans la fonction publique...!

Préparons d'ores et déjà les conditions à la mobilisation permettant d'aboutir à une véritable augmentation des salaires par tous les moyens, y compris par la grève.

Dès lors l'assemblée générale donne mandat au nouveau conseil syndical 2024 pour les revendications suivantes;

Nous exigeons :

- L'augmentation générale immédiate des traitements indiciaires de + 27.5 % au regard de la perte de pouvoir d'achat depuis 2000,
- La revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice au regard de l'inflation subie depuis 3 ans,

- L'augmentation de 150 euros par mois, dans notre collectivité, de l'IFSE (régime indemnitaire);
- Le maintien du droit de grève et ses modalités, remises en cause par la collectivité;
- La préservation de la sécurité sociale de 45;
- Le retrait de la contre-réforme Macron sur les retraites;
- L'abrogation la Loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique et la casse du Statut;
- L'arrêt des suppressions de postes de titulaires dans la fonction publique, en dénonçant la précarité et la généralisation des contractuels dans la territoriale.

•L'arrêt de l'individualisation des salaires, par les compléments indemnitaires annuels (CIA) et en finir avec la méritocratie!

•Stop à l'Ecole Inclusive à tout prix, sans moyens, sans personnels d'encadrements adaptés, formés et bien rémunérés;

•Retrait de la Loi Immigration;

•Le cessez-le-feu immédiat en Ukraine et en Palestine.

L'heure est la revalorisation générale des salaires!



ÉLECTIONS

Résultats électoraux

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des résultats électoraux des camarades du département

Entreprise	Représentativité	
	Nombre de voix	Pourcentage
Longchamp	258	55,48
EHPAD Jeanne de Lanoue	29	100
XPO Logistics Ouest France	87	56,86
Crédit Mutuel Anjou	149	41,16
Clinique de l'Anjou	154	45,83

Focus sur les élections de la clinique de l'Anjou



Armelle vous avez énormément progressé lors de ces élections. Peux-tu nous en dire plus ? Comment analyses-tu ces résultats ?

Oui, nous avons énormément progressé aux dernières élections. En 2019, nous avions 27 % de représentativité contre 45.83 % aujourd'hui.

Ça a été un travail de longue haleine commencé il y a 4 ans. Nous avons dû redonner confiance au personnel qui ne croyait plus aux syndicats, faire un gros travail d'informations. Nous nous sommes surtout toujours montrés disponibles pour eux.

À savoir que depuis le début de notre mandat, il y a eu 3 mouvements à la clinique et tous ont été à l'initiative de Force Ouvrière. Ces résultats montrent donc la confiance que les salariés de la

clinique ont porté à notre section FO et ce grâce au travail fourni sur ces 4 années.

Quelle méthode avez-vous développée pour aller chercher les voies du vote électronique ?

Il faut dire que le vote électronique n'est franchement pas simple. À la clinique, cela a duré sur 3 jours et nous avons un visuel sur la participation. Je dois dire que Anne et moi avons un œil constant sur cette page.

La 1^{ère} chose a été de s'assurer que chaque salarié avait reçu ses codes et si ce n'était pas le cas leur expliquer la démarche à faire pour les récupérer, le cas échéant de les y aider. Un peu fastidieux alors que nous les avons reçus la veille du vote seulement !

J'ai moi-même pris 3 jours afin de tourner dans les services et rappeler qu'il fallait voter. Bien évidemment je n'avais pas le droit de faire de propagande lors de ces 3 jours. Alors quand le personnel me demandait quoi voter je leur répondais de lire les professions de foi.

Un travail avait été fait également en amont par une profession de foi qui était claire sur les revendications portées par notre section.

Ensuite nous nous sommes faits aider par nos sympathisants et syndiqués. En effet, nous avons des sympathisants ou des syndiqués dans presque tous les services. Ainsi, chacun a fait voter ses collègues.

En commission administrative de l'UD tu as parlé des élections à st Lambert du Lattay. Peux-tu nous en dire plus ?

C'est une jeune section qui vient de rejoindre la santé privée du 49. Je dois te dire que c'est Jacqueline et Nathalie qui s'en sont occupées et elles seront certainement plus aptes à t'en parler.

Ce que je peux te dire, c'est que cet EPHAD doit rejoindre bientôt la Fondation St Jean de Dieu dont fait partie Nathalie. Elle va donc renforcer l'équipe FO déjà en place et ça, c'est top !

Un mot de la fin ?

Nous sommes fières du parcours de notre section, car elle a été souvent semée d'embûches !

Nous sommes une section motivée et il le faut car, nous les savons, il y a beaucoup de travail en perspective afin d'améliorer nos conditions de travail et obtenir des salaires dignes de ce nom !

ACTUALITÉS

Conférence des délégués de la santé privée des pays de la Loire

Environ 80 camarades de la santé privée venus de toute la région se sont réunis le 20 février dernier à Angers.

Après de nombreuses interventions de camarades faisant tous le constat de la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, ils ont adopté l'appel suivant :

Nous 75 délégués

Représentants nos collègues des Établissements Privés suivants, Clinique de l'Anjou d'Angers, Clinique St Joseph d'Angers, Polyclinique du Parc de Cholet, Clinique St Sauveur, FASSIC, Angers, Beau-préau et Chaudron, Fondation St Jean de Dieu, Chemillé, Établissement La Girouardière de Baugé, l'EHPAD Les Augustines d'Angers, l'EHPAD Beausoleil du Miré, Les Capucins d'Angers, l'EHPAD La Buissais des Murs Erigné, l'Euphrasie Pelletier d'Angers, VYV3 Pays de la Loire, pôles « personnes âgées » et « accompagnement et soins », Clinique Ste Marie du 44, Polyclinique de l'Europe du 44, Orpéa du 44, CMPR Croix Rouge Française de St Jean de Monts, Clinique St Charles de La Roche sur Yon et l'HAD St Sauveur

Soutenus par des représentants des Établissements Publics suivants qui considèrent que nos revendications sur les salaires et les conditions de travail sont les mêmes,

CHU Angers, CHU Nantes, CH Guérande, CH St Nazaire, CH Savenay, Mindin, CHD Vendée, CH Laval, CH Mayenne, CH Le Mans, CH Château Gontier et Bais/Hambers

Réunis à l'initiative des syndicats FO Santé Privée des Pays de La Loire, soutenus par le Groupeement Régional FO des services de santé des Pays de la Loire et les groupements départementaux Santé FO de la région.

Les délégués ont dressé l'état de la situation dans notre secteur professionnel, notamment mar-

quée par la smicardisation :

- Dans le Secteur lucratif CCU-FHP : 60 coefficients infra-SMIC
- Dans le Secteur non lucratif CCN 51 : + de 50 métiers infra-SMIC

Au lieu d'augmenter les salaires, ils tentent de casser nos conventions collectives nationales en :

- *Faisant disparaître le point d'indice dans la branche lucrative comme dans la branche non-lucrative*
- *Individualisant les rémunérations par l'instauration de critères « classants » au mérite à la discrétion de l'employeur*
- *Dans le secteur non lucratif, la fédération Patronale AXESS instaure une recommandation unilatérale, qui préfigure la Convention Collective Unique Etendue (CCUE), visant à une prime « bas salaires » pour les salariés touchant moins de 23 822.00 € Brut par an, et à une prime de 1.3 % pour les salariés gagnant moins de 41 750 € en lieu et place d'une augmentation générale de la valeur du point qui touche toutes les catégories professionnelles.*

Dans le secteur lucratif, l'avenant 33 entérine la disparition progressive de l'indemnité Ségur pour les bas salaires et l'individualisation des rémunérations par la perte de la valeur du point et l'instauration de 4 éléments complémentaires de rémunération (ECR) dont 2 obligatoires et 2 au mérite.

Nous ne saurions accepter la destruction de nos Conventions Collectives Nationales et le refus des employeurs d'augmenter nos salaires. C'est pourquoi nous prenons la responsabilité d'en appeler à tous nos collègues de notre secteur professionnel pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications :

- *L'augmentation immédiate des salaires à hauteur de l'inflation et l'ouverture de négociation permettant d'aboutir à*



une augmentation de 25 % de la valeur du point dans toutes les Conventions Collectives

- *Obtenir un minimum conventionnel au-dessus du SMIC (aucun coefficient infra-SMIC)*
- *Mettre en échec l'individualisation des salaires*
- *Maintenir la rémunération calculée sur la base d'un point d'indice*
- *L'extension des 183 € net à tous les exclus du Ségur*
- *La prime grand âge à 100 € net pour tous*

Pour nous organiser :

Nous mandatos le bureau et la commission exécutive de l'UNSF0 pour qu'elle fasse connaître cet appel et qu'elle organise une visioconférence dans la 2ème quinzaine de Mars, avec les délégués des salariés des Établissements qui répondront à notre appel. Nous considérons que la montée nationale massive à Paris pour aller au Ministère de la Santé est indispensable et doit s'organiser dans les meilleurs délais.





STOP!

**160 MILLIARDS D'AIDES
AUX ENTREPRISES
SANS CONTREPARTIES**

**100 MILLIARDS
DE DIVIDENDES
VERSEES EN 2023**

avec **FO**

**une seule revendication :
augmentation
des salaires !**

SMIC, point d'indice, pensions, minima sociaux